

SANTÉ

PUBLIÉ LE 28/11/2025



Afin de garantir un accès égalitaire aux soins pour tous les habitants du département et améliorer la prévention et la coordination des services de santé et d'aide sociale, le Département a donc signé une convention avec l'Agence Régionale de Santé Grand Est le 28 novembre 2025.

C'est une priorité essentielle, visant à :

- **Garantir un accès égalitaire** aux soins pour chaque habitant, quelle que soit sa condition sociale ou son lieu de résidence.
- Lutter contre la désertification médicale en attribuant **des aides pour l'installation et le maintien des professionnels de santé dans les zones déficitaires**.
- Développer **l'innovation numérique** en santé (téléconsultation, téléexpertise, outils d'aide au maintien à domicile).

Les actions visent à faire face au poids croissant de la dépendance lié au vieillissement de la population :

- **Prévention de la perte d'autonomie** des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- Amélioration de **l'accompagnement des aidants**.
- Soutien des solutions d'**habitat intermédiaire** entre le domicile et [EHPAD](#).
- Mise en place du futur Service Public Départemental de l'Autonomie (**SPDA**) pour **simplifier les démarches et assurer la continuité des parcours** pour les usagers.
- Développement de la [Cité inclusive de Pont-Saint-Vincent](#) pour l'inclusion des élèves en situation de handicap.

- Renforcement des actions de **prévention** des troubles psychiques et **lutte contre la stigmatisation**.
- Promotion de la **santé mentale par l'insertion professionnelle** (emploi et Économie sociale et solidaire).
- Soutien au Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) pour mieux **coordonner les parcours de santé complexes, en lien avec le médecin traitant et les aidants**.

Un accent est mis sur la **prévention** auprès des jeunes (0-25 ans) :

- Renforcement des actions sur les [« 1000 premiers jours » de l'enfant](#).
- Amélioration de l'accès à la **contraception, au suivi périnatal et au dépistage précoce** des troubles.
- [Lutte contre les violences](#) basées sur le sexe, le genre ou l'orientation sexuelle, et amélioration de la prise en charge des victimes de violences.
- Renforcement de la capacité du service de Protection Maternelle et Infantile ([PMI](#)) à proposer des **accompagnements précoces**.

- Développement d'actions de prévention : le Département met **la prévention au cœur de toutes ses politiques publiques**.
- Projets liés à la santé environnementale : **lutte contre les habitats insalubres et les substances nocives** (comme les PFAS).
- Promotion de l'urbanisme **favorable à la santé et du développement durable**.

- Le Fonds d'Intervention Régional (FIR) alloué par l'ARS Grand Est à la Meurthe-et-Moselle en 2024 est de 21 144 618 € pour soutenir **les établissements de santé, infrastructures et équipements**.
- Pour la prévention et la santé, 13 843 759 € sont consacrés en 2024, dont environ 2,2 M€ pour la **santé mentale**.
- Sur la santé environnementale, 210 522 € sont dédiés, pour **lutter contre la pollution, améliorer les conditions de vie**, etc.
- Environ 2,7 M€ sont investis pour renforcer la **coopération** entre acteurs de santé et la **coordination des parcours** de soins dans le département.

Que ce soit pour les personnes âgées, les personnes handicapées, les collégiens, les jeunes enfants, les enfants confiés ou les personnes en grande précarité, **les questions de santé sont omniprésentes**. En matière d'équité territoriale, le Département soutient également de nombreux projets de collectivités (maisons de santé par exemple) et d'associations.

Il assume des compétences obligatoires dans l'accès aux droits, la prise en charge et l'accompagnement dans les domaines de protection et de promotion de la santé des publics accompagnés. Afin de maintenir des services de soins sur le territoire, il **subventionne la réalisation d'infrastructures et d'équipements** publics sanitaires ainsi que des structures privées à but non lucratif.

Le Département joue un rôle de **proximité** dans l'accompagnement des habitants, en lien avec les professionnels de santé et les partenaires locaux. Il soutient des **initiatives numériques** de prévention, d'aide au maintien à domicile et de coordination des parcours de soins dans une offre locale de proximité (dans le cadre du programme innovant [e-Meuse Santé](#), en partenariat avec les conseils départementaux de la Meuse et de la Haute-Marne).

Enfin, il contribue à la **prévention en santé dans toutes ses politiques publiques** et au travers d'[appels à manifestations d'intérêt](#) pour financer des projets innovants en santé. Il participe également à la coordination structurée entre santé, médico-social et social, en lien avec les Contrats Locaux de Santé (CLS), les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et les dispositifs d'appui à la coordination (DAC).